

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°18-00737 L

et 1 annexe de 6 pages

MATERIAU présenté par : INDETEX SA
58 RUE DU MONT GALLOIS
7700 MOUSCRON
BELGIQUE

MARQUE COMMERCIALE : COSY

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100 % polyester FR ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 325 g/m²
Epaisseur nominale : 0.75 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 18-00737 E1 - V1 du 11 avril 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT :

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

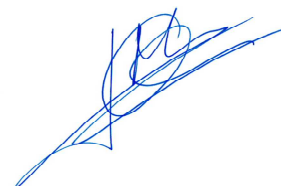
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 11 avril 2018



Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Règlementation Feu